

N° 80

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 30 novembre 1981.

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*autorisant l'approbation d'une Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique.*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

---

*L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 90, 493 et In-8° 62.

---

Traité et Conventions. — Accords multilatéraux - Accords en matière d'environnement - Antarctique - Fonds marins - Politique extérieure.

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique, ensemble une annexe, signée à Canberra le 20 mars 1980, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 26 novembre 1981.*

Le Président,

*Signé : LOUIS MERMAZ.*

---

(1) Voir le texte annexé au document Assemblée nationale n° 90.